

CONDITIONS GÉNÉRALES - DEMANDES D'ACCREDITATIONS **« PROFESSIONNELS » ET « PRESSE »**

Les accréditations pour les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, les journalistes et les photographes sont payantes, au tarif de 30€ par accréditation (50€ pour une accréditation hors délais, après le 19 août).

Qui peut demander une accréditation Professionnels/Presse ?

- **Les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel** : distributeur, exploitant, diffuseur, ventes internationales, producteur de longs métrages et/ou de documentaires, programmateur de festivals en lien avec le cinéma américain
Une photo d'identité au format jpg et un justificatif professionnel seront requis.

- **Les journalistes** : télévision, radio, internet, presse écrite
Une photo d'identité au format jpg, une copie de la carte de presse, avec une lettre du rédacteur en chef, une copie des éventuels articles parus et le détail de ce qui est envisagé en couverture médiatique seront requis.

Les photographes

Une photo d'identité au format jpg, une lettre du rédacteur en chef de l'agence ou du support avec d'éventuelles photos parues dans la presse seront requis.

Comment procéder ?

Les demandes d'accréditation pour la 48^e édition du Festival du cinéma américain de Deauville, qui se tiendra du 2 au 11 septembre 2022 doivent être effectuées **en ligne, à partir du mercredi 6 juillet 2022.**

Les justificatifs professionnels demandés ci-dessus devront être joints à la demande.

Après l'envoi du formulaire de demande en ligne, le demandeur est tenu informé du statut de sa demande par un email envoyé à l'adresse qu'il aura renseignée.

Date limite et règlement de l'accréditation

Les demandes d'accréditation professionnels/presse doivent être effectuées à partir du mercredi 6 juillet 2022 et **avant le vendredi 19 août 2022.** Au-delà de cette date, les demandes sont considérées comme hors délais et le tarif est majoré.

Lorsqu'une demande est validée, le demandeur reçoit un email lui notifiant la validation de son accréditation, et l'invitant à régler son accréditation en ligne.

Si la demande n'est pas acceptée, le demandeur sera invité à découvrir les formules proposées aux festivaliers sur l'espace Billetterie du site internet du Festival.

Retrait des accréditations

Si la demande est validée, l'accréditation pourra être retirée sur place à Deauville à partir du **vendredi 2 septembre 2022** aux banques d'accueil Accréditations :

Bureaux du Festival et Accueil Accréditations

Centre International de Deauville - 1, avenue Lucien Barrière.

Horaires d'ouverture :

- le vendredi 2 septembre de 14h jusqu'au lancement de la Séance ★ en début de soirée
- du samedi 3 au samedi 10 septembre de 8h30 jusqu'au lancement de la Séance ★ en début de soirée

Merci de vous vous présenter au moins 30min avant le début d'une séance et de vous munir d'une pièce d'identité pour le retrait de votre accréditation.

Comment utiliser son accréditation ?

L'accréditation est **personnelle, nominative et non cessible**. Elle donne accès aux différents lieux de projection du Festival (C.I.D, Cinéma du Casino & Morny Club), à toutes les séances dans la limite des places disponibles, sur simple présentation de l'accréditation et pendant **toute la durée du Festival**.

Accès aux séances ★

Les détenteurs d'une accréditation professionnels/presse ont la possibilité d'acquérir des cartes d'accès aux séances Etoile ★. Elles sont programmées en début de soirée au C.I.D et sont précédées d'un tapis rouge.

Carte Séance ★ : la garantie d'accéder en salle

Achat réservé aux détenteurs d'un Pass ou d'une Accréditation. Réservation sur www.festival-deauville.com ou le jour même à la **billetterie** du festival avant 19h. Dans la limite des places disponibles, placement en salle imposé.

Accès dans la limite des places disponibles sur simple présentation d'un Pass ou d'une accréditation

Accès à la file d'attente par l'**ENTRÉE BLEUE** (boulevard Cornuché - redirection vers une file d'attente distincte) sans aucune garantie et dans la limite des places disponibles.